



Conseil national du sida
et des hépatites virales
39-43 quai André Citroën
75902 Paris cedex 15
T. +33(0)1 40 56 68 50
www.cns.sante.fr

FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DES IST CHEZ LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES ADULTES : 07/02/2017 NOUVEL AVIS DU CNS

La prévention et la prise en charge des IST (infection par le VIH incluse) chez les adolescents et les jeunes adultes fait l'objet d'un *avis* suivi de recommandations du Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS), à la demande conjointe de madame Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé et de madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur. Cet *avis* répond à la préoccupation des pouvoirs publics face à l'augmentation de la fréquence des IST dans la population, et plus particulièrement chez les jeunes : ces infections représentent, en effet, une lourde menace pour la santé de ceux qui en sont atteints.

Ainsi appelé à se prononcer, le CNS recommande de faire de la lutte contre les IST chez les jeunes une priorité des politiques publiques de promotion de la santé, notamment à travers la **Stratégie nationale de santé sexuelle** en cours d'élaboration. Le Conseil insiste sur le fait que cette politique ne peut réussir sans l'implication coordonnée de tous les acteurs concernés, à tous les niveaux et, en particulier, celui des **relais régionaux** (ARS et rectorats) : leurs missions de pilotage, de coordination et de financement de la lutte contre les IST chez les jeunes devraient être systématiquement inscrites dans les Programmes régionaux de santé et les Projets académiques, et mieux adaptées aux réalités territoriales. Ces conditions sont indispensables pour rendre plus efficaces les actions à entreprendre localement, notamment dans les systèmes éducatif et de santé :

- au sein du système éducatif, le CNS propose d'**améliorer les conditions actuelles d'enseignement de l'éducation à la sexualité**, et d'affirmer le rôle de l'école et des professionnels de santé (médecins et infirmières scolaires) qui y travaillent, à l'égard des vaccinations des adolescents comme de l'accès aux préservatifs et aux dépistages ;
- dans le domaine de la santé, les jeunes doivent **accéder plus facilement aux opérateurs publics** (CeGIDD et CPEF) dont ils ignorent souvent les actions et les outils ; par ailleurs, l'**activité des médecins généralistes** dans ce domaine doit être mieux suscitée, reconnue, valorisée (aussi bien par les ARS que par la CNAMTS) et coordonnée à l'échelon des territoires : ils sont, en effet, un des acteurs privilégiés de la politique publique de lutte contre les IST chez les jeunes ; enfin, l'**offre dématérialisée de prévention et de dépistage**, dont l'auto-prélèvement pour le dépistage des IST, doit être développée ;
- au-delà de ces deux secteurs-clés, le CNS souligne l'importance de renforcer le rôle de différents dispositifs en direction des jeunes dans les **domaines des addictions, des problèmes psycho-sociaux, des questions relatives à l'insertion socio-professionnelle, et de l'accompagnement des jeunes sous main de justice**. Ces dispositifs permettent d'atteindre des jeunes souvent exposés à un risque accru d'IST et représentent des opportunités de repérage et d'accompagnement vers des actions spécifiques de prévention ou de dépistage en coordination avec le système de soins.

En outre, le CNS recommande que l'**offre vaccinale contre les IST** soit renforcée : rattrapage de la vaccination anti-VHB systématiquement proposée aux jeunes qui n'en ont pas bénéficié dans la petite enfance, renouvellement de la stratégie de promotion de la vaccination anti-HPV, en considérant son extension aux jeunes garçons.

Enfin, l'efficacité des actions décrites impose de porter une attention toute particulière à la **formation des professionnels de santé et de l'éducation** à la lutte contre les IST et à la santé sexuelle, notamment dans le cadre du développement professionnel continu, couvrant plus largement les domaines des sexualités des jeunes et des **outils numériques** qu'ils utilisent.

Contact : **Julien Bressy**, Chargé de communication, 01 40 56 68 52 | 06 35 26 85 71 | julien.bressy@sante.gouv.fr